

Message 2020-05-03 Les femmes dans l'Église – Part 2

Je vous salue tous bien fraternellement, certes à distance, mais affectueusement néanmoins. J'espère que vous allez aussi bien que possible.

Que le Seigneur vous fortifie et vous renouvèle quelle que soit votre situation du moment, en particulier dans vos épreuves, vos défis, ou vos souffrances si vous en traversez. Les prières des uns et des autres s'élèvent, je n'en doute pas, vers notre Père céleste pour chacune et chacun d'entre vous.

0- Introduction

Ce matin, nous continuons notre sujet passionné passionnant, à savoir nos questionnements sur la thématique des femmes dans l'Église. La semaine dernière, nous avons revu ce qui est agréé en commun dans notre association d'Église. Et ce matin, nous commencerons à regarder de plus près les grandes questions soulevées par ce verset écrit par l'apôtre Paul en [1 Timothée 2.12](#) qui est certainement le point de départ des principales controverses de cette thématique. **DIA01** Verset qui selon la version Colombe dit dans sa 1^{ère} partie « [Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme](#) ». Sur cette base, nous structurerons notre réflexion en abordant l'une après l'autre les questions suivantes : 1) Une femme peut-elle enseigner dans l'Église ? 2) En lien avec la notion d'autorité, une femme peut-elle être « ancien » ou « pasteur » ?...

Je pensais pouvoir finir le sujet aujourd'hui, mais comme je veux avoir autant de rigueur que pour les autres sujets délicats que nous avons déjà pu étudier l'année dernière, il y aura en fait aujourd'hui et encore semaine prochaine sur ce sujet.

Questions brûlantes qui ont pu diviser, qui peuvent encore malheureusement diviser les chrétiens... Pour, contre, ni pour ni contre, oui mais, non mais... Il existe à toute une palette de positionnement, et les raisons des uns et des autres dans un même positionnement peuvent aussi être variables... Pas fastoche. Nous ne voulons en tout cas pas diviser. Nous voulons réfléchir, ensemble... et reconnaître que ce sont des questions où prédominent largement des questions d'interprétation et des manières différentes de rendre compte de l'équilibre des textes bibliques... Nous devons donc être humbles, et également reconnaître que nous pouvons nous tromper tout en recherchant l'éclairage du St-Esprit pour nous aider... Et en tout cas, et en particulier si nous avons un avis tranché dans un sens ou dans l'autre, nous devons faire preuve de beaucoup d'amour envers ceux qui ne sont pas de notre avis.

Ainsi, en guise de préambule, je rappellerai simplement les dispositions du « vivre ensemble » qui est un autre document de notre association d'Églises, qui a été voté et accepté par toutes nos Églises, et donc la nôtre aussi, et qui rappelle que :

DIA02

1. Nous reconnaissons que le tronc commun qui nous unit est la volonté d'accueillir et de reconnaître de nombreux dons et ministères des femmes au sein de l'Église, mais que, pour nombre d'entre nous, le ministère pastoral féminin est difficile à accepter bibliquement.
2. Nous nous engageons, en tant qu'Églises, par égards mutuels et par souci de solidarité au sein de notre Association, à user de notre liberté concernant le ministère pastoral féminin avec une grande prudence fraternelle, en valorisant une collégialité mixte des responsables lorsque des charges pastorales sont confiées à une femme.
3. Nous nous engageons, par amour et par respect fraternel, à adopter les uns à l'égard des autres, dans nos discussions sur la question, une attitude juste et équitable, et à ne pas prononcer de jugements blessants à l'égard des personnes.

Et encore en introduction, je voudrais poser quelques questions pour nous aider à situer le sujet... Est-ce que cela a trait à la doctrine de Dieu ? Non. Pour tous les chrétiens quelque soit leur position quant à la femme dans l'Église, Dieu est trinitaire, Créateur, omniscient, omnipotent, omniprésent, amour, etc... Est-ce que cela a trait à la doctrine de Christ ? Non, pour tous il est homme et Dieu réuni en une seule personne, incarné, mort, ressuscité, etc... Est-ce que cela a trait à la doctrine du salut ? Non. Nous, tous pécheurs, sommes sauvés par la foi, par la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ, etc... Est-ce que cela a trait à la doctrine de la Bible ? Non. Pour tous elle est la Parole

révélée de Dieu, et, je le crois sincèrement, les uns et des autres veulent comprendre et suivre la volonté divine dans le plus grand respect et la pleine reconnaissance de l'autorité de l'Écriture Sainte, qui est reconnue sans erreur, pleinement inspirée et toujours la seule et infaillible règle de foi et de vie...

C'est pour cela que je crois que l'on peut dire que ce sujet, bien que brûlant, est doctrinalement secondaire, je le dis en tout cas, et alors je crois aussi que des positions diverses sont possibles en la matière sans remettre en cause notre statut de « chrétiens » fondés sur la Bible... même si les accusations du contraire, ouvertes ou voilées, sont fréquentes... En tout cas, nous sommes petits et limités devant Dieu et devant les Écritures, alors faisons aussi preuve de retenu et d'humilité...

1- La femme et l'enseignement

La femme peut-elle enseigner dans l'Eglise ?... Ce verset clef dans les argumentaires de ceux qui pensent que non, je le reprends dans son contexte. Je prends pour l'instant comme base la version Colombe...

DIA03 1 Ti 2.8 Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, en élevant des mains pures, sans colère ni contestation.

9 De même aussi, que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie, se parent, non pas de tresses ou d'or, ou de perles, ou de toilettes somptueuses,

10 mais d'œuvres bonnes, comme il convient à des femmes qui font profession de piété.

11 Que la femme s'instruise **en silence**... Là nous avons déjà vu semaine dernière qu'il n'est pas question dans le NT d'un silence absolu des femmes dans l'Église quand elle est assemblée, et donc que cet « **en silence** » devrait être mieux traduit par « **paisiblement** » comme dans la version S21, conformément à la façon dont le mot de la même famille est traduit au v. 2 du même chapitre..., avec une entière soumission.

12 Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme mais qu'elle demeure **dans le silence**. La version S21 dira là encore plutôt « je lui demande de garder une attitude paisible ».

13 En effet, Adam a été façonné le premier, Eve ensuite;

14 et ce n'est pas Adam qui a été trompé, c'est la femme qui, trompée, s'est rendue coupable de transgression.

15 Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère, si elle demeure dans la foi, l'amour et la consécration, avec pondération.

a) Droit, même devoir, d'enseigner

DIA04 « Je ne permets pas à la femme d'enseigner ». Pour les opposants au fait que les femmes puissent enseigner, cette partie du verset leur semble claire et sans ambiguïté, donc définitive. Et c'est ainsi souvent pour eux l'occasion de dire que les partisans du « pour » veulent quelque peu esquiver ce que Dieu dit clairement en cherchant à atténuer ou contourner l'instruction de ce verset. Pour certains, on ne devrait donc même pas en discuter, d'autant plus qu'il n'y a priori pas ici d'ambiguïté de traduction... C'est vrai, toutes les versions françaises semblent en effet s'accorder a priori sur ces aspects de non permission d'enseigner... Bon, on cherche quand même à les esquiver ce matin ? Non, nous ne cherchons pas à les esquiver, nous cherchons plus précisément à en comprendre les tenants et les aboutissants à la lumière de tout le NT. Et ce n'est pas une simple excuse !... « L'Écriture interprète l'Écriture », c'est une des règles primordiales des Protestants depuis les Réformateurs au 16^{ème} siècle. « L'Écriture interprète l'Écriture », c'est ce que l'on appelle l'analogie de l'Écriture, sur laquelle nous ne pouvons pas faire l'impasse si nous voulons avoir une juste compréhension, il me semble...

Il y a notamment obligation à se demander ce que veut dire « enseigner », et ensuite dans quelles circonstances il faut le comprendre ici. Et nous allons faire cela simplement parce que de nombreux autres versets peuvent sembler quelque peu contradictoires ou en tout cas semblent préciser la portée de celui-ci... Le verbe, en grec c'est διδάσκω (didaskō), enseigner, instruire. Un mot utilisé 98 fois dans le NT. 206 fois si l'on considère ses dérivés tels que « enseignant » ou « enseignement ». C'est cette famille de mots qui est utilisée souvent pour caractériser la prédication de Jésus, ce qu'il disait dans les synagogues, ce qu'il disait à la foule dans ses discours.

En fait, le NT mentionne aussi certains exemples explicites concernant les femmes qui peuvent enseigner aux autres femmes, **DIA05** comme en [Tite 2.3](#) « **Que les femmes âgées... enseignent bien afin d'apprendre aux jeunes femmes à aimer mari et enfants** ». On a ici le mot *καλοδιδάσκαλος* – *kalodidaskalos*, un adjectif traduit littéralement par « enseignant bien »)... Les femmes peuvent aussi enseigner aux enfants comme le montre [2 Timothée 1.5](#) concernant la mère et la grand-mère de Timothée qui l'ont enseigné dans sa jeunesse... Elles peuvent également, en privé tout du moins, enseigner aux hommes croyants selon [Actes 18:25-26](#) qui dit « **Il [Apollos] était instruit dans la voie du Seigneur, et, fervent d'esprit, il annonçait et enseignait avec exactitude ce qui concerne Jésus, bien qu'il ne connaisse que le baptême de Jean. Il se mit à parler librement dans la synagogue. Priscille et Aquilas, l'ayant entendu, le prirent avec eux, et lui exposèrent plus exactement la voie de Dieu.** »... Je me permets de souligner que contrairement à certaines traductions qui ont inversé, et on peut soupçonner que c'est pour biaiser les choses, c'est bien Priscille, la femme, qui est contre l'usage usuel de l'époque citée en première par Luc...

Rien qu'avec ces versets, il apparaît bien que la non permission faite aux femmes d'enseigner de [1 Timothée 2](#) ne saurait être un interdit absolu. Et d'autres passages bibliques permettent légitimement, me semble-t-il, de se poser la question quant à d'autres possibilités d'enseignement par les femmes.

Par exemple dans le sermon sur la montagne. **DIA06** Jésus dit en [Matthieu 5.19](#) « **Quiconque violera l'un de ces plus petits commandements et enseignera (didaskō) aux gens à faire de même sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux, mais celui qui les mettra en pratique et les enseignera (didaskō), celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux** »... Mettre en pratique et enseigner les commandements, c'est ce que Jésus demande instamment aux disciples de faire... Le même verbe « enseigner » qu'en [1 Tim 2](#)... Et comme les exemples que Jésus utilise ensuite concernent le meurtre, la colère, l'adultère, la convoitise, la vengeance et des choses majeures mais générales de ce style, je pense que l'on peut dire qu'il n'y a pas prescription en la matière... et j'ai peine à croire que l'on puisse dire que cela ne concerne pas du tout et jamais les femmes... Les femmes doivent mettre en œuvre cette instruction du Seigneur, et elle peuvent et doivent donc « enseigner » tous les commandements, non ?

À la fin de l'évangile, il y a un autre verset bien connu, compris comme un commandement pour tous les chrétiens de tous les temps. Je le lis (Col) [Matthieu 28.19-20](#) « **Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur (didaskō) à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde** ». Faire d'autres disciples, témoigner, évangéliser, nous avons déjà vu dans le socle commun semaine dernière, que les femmes le faisaient assurément dans le NT, notamment avec Paul dans son travail missionnaire. Oui, les femmes y sont appelées... Mais quid du commandement de baptiser et de celui d'enseigner de ce même verset, ne sont-ils pas aussi communément adressés aux femmes autant qu'aux hommes ?... Jésus fait-il une distinction pour cela alors que la promesse d'être tous les jours avec nous vaut également pour chacun et chacune ?...

Oui... mais certains diront que pour ce qui concerne les aspects doctrinaux pour les Églises, il faut plutôt regarder dans les épîtres du NT. D'accord. Faisons cela... Nous pouvons aussi y citer divers passages... Par exemple **DIA07** [1 Co 14.26](#), que la traduction Segond 21 confirme bien s'adresser à des frères et des sœurs même si dans les manuscrits il n'y a que le mot générique « frères ». Verset qui nous dit « **Que faire donc, frères et sœurs? Lorsque vous vous réunissez, chacun [de vous] peut apporter un cantique, un enseignement (là, c'est *didachē*, qui est le substantif du verbe *didaskō*), une révélation, une langue ou une interprétation. Que tout se fasse pour l'édification** »... Je souligne que ce verset est reconnu par les commentateurs comme se référant bien aux réunions de l'Église en assemblée, pas en privé... On peut peut-être se dire que le St-Esprit n'inspirera un enseignement qu'à des hommes exclusivement et pas à des femmes qui n'en apporteront donc pas, mais c'est une position qui me semble un peu difficile à tenir, même si je laisse à l'Esprit sa pleine souveraineté en la matière...

Nous pouvons encore citer (FMAR) [Colossiens 3.16](#), là encore concernant les réunions d'Église en assemblée, « **Que la parole de Christ habite en vous abondamment en toute sagesse, vous enseignant (didaskō) et vous exhortant les uns les autres par des Psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, avec grâce, chantant de votre cœur au Seigneur** ». Ce « vous enseignant », « vous instruisant » diront d'autres traductions, ne s'adresse-t-il qu'aux hommes et pas aux femmes?

Le « [les uns les autres](#) » ne concerne-t-il pas tout le monde indistinctement ?... Il est vrai que les [vv.18 à 22](#) de ce chapitre s'adressent à des groupes de personnes en particulier, un verset y est effectivement spécifique aux épouses, et un autre aux époux, mais à part ceux-là, tous les commandements énoncés par ailleurs dans tout ce chapitre, je vous laisserai les lire par vous-mêmes, ne sont-ils pas pour tous, hommes et femmes indifféremment ? Il me semble clair que si... Peut-être que la liste « [des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels](#) » est-elle à considérer comme exhaustive et limitative quand à ce qui peut et doit être mutuellement enseigné. Peut-être. Mais il n'en reste pas moins que pour Paul c'est bien de l'enseignement « didaskō »...

Il y aurait encore d'autres versets, mais je termine cette section **DIA08** par [2 Timothée 2.2](#). donc toujours Paul qui écrit à Timothée comme dans notre verset principal même si ici c'est dans une 2^{ème} lettre... La NBS le traduit par « [Ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des gens dignes de confiance qui seront capables, à leur tour, de l'enseigner \(didaskō\) à d'autres](#) »... Peut-être avons-nous plus l'habitude des versions qui disent « [confie-le à des hommes fidèles](#) » induisant l'idée que la transmission à faire par Timothée était réservée à des hommes masculins exclusivement. Pourtant, le mot grec correspondant dans ce verset, c'est « ανθρωποις – anthropoïis » (le pluriel « d'anthropos » qui a formé en français des mots comme anthropologie). Et ce mot pluriel, au contraire parfois de son singulier, est toujours générique pour « êtres humains » sans connotation de genre, et ce dans ses 180 autres occurrences du NT... Oui, j'ai regardé tous les versets un à un... Il y a 54 occurrences par Paul et 12 dans les lettres à Timothée...

Toutes les occurrences sont génériques, sans accent mis sur le genre des personnes dont on parle, à part peut-être les 2 cas spécifiques de [Lc 18.10](#) et [Jn 8.17](#) où ils sont relatifs à 2 hommes masculins en particulier, mais comme leurs caractéristiques sont précisées par ailleurs dans ces versets, le mot « anthropoïis » lui-même peut probablement être générique dans ces versets aussi, je ne suis pas assez spécialiste pour trancher... Et même en [Ac 4.16](#), [5.38](#), et [15.26 à 16.37](#) où le contexte parle d'hommes masculins (les apôtres en l'occurrence), il n'y a clairement pas d'insistance de genre par ce mot...

Bref, il serait donc très curieux que ce verset de [2 Timothée](#) soit la seule exception certaine ! Sa bonne traduction est donc très vraisemblablement celle de la NBS, de la Martin, de la S21, ou encore de la SEM... « [confie-le à des gens dignes de confiance](#) », « [à des personnes fidèles](#) »... Oui, il semble juste de considérer qu'il n'y a pas de connotation de genre dans ce verset... Et donc l'enseignement reçu de Paul est pour Timothée à transmettre indifféremment à des hommes et des femmes capables, OK mais dans quel but ?... « [capables à leur tour de l'enseigner \(didaskō\)](#) », toujours le même verbe que dans [1 Ti 2.12](#), « [à d'autres](#) », là-encore indifféremment hommes et femmes... et ainsi de suite...

À ce stade, je pense que l'on peut à minima, et légitimement, conclure que la non permission de [1 Timothée 2.12](#) quant à l'enseignement par la femme ne peut pas être comprise comme un interdit absolu. Il y a bel et bien des occasions, nombreuses et variées, y compris en assemblée d'Église, où les femmes doivent, ou en tout cas peuvent a priori, enseigner, d'autres femmes bien sûr, mais aussi d'autres hommes !... Ce large faisceau d'indices concordants mérite à minima d'admettre possible cette compréhension en la considérant comme étant biblique... me semble-t-il... Il y a en tout cas matière à réflexion...

b) Non permission culturelle ?

Un grand nombre de partisans du « pour » balaie cependant simplement ce verset d'[1 Timothée](#) sur la base de **DIA09** [Galates 3.28](#) « [Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Christ-Jésus](#) » ce qui pour eux exprime la disparition, en Christ, des éventuelles limitations qu'il aurait pu y avoir pour les uns ou pour les autres, et pour les femmes en particulier... La vérité que ce verset affirme est dans son contexte clairement relative à l'accès au salut et à la grâce, sans condition d'origine aucune, sans différenciation sociale, et sans considération de sexe, merci Seigneur !, mais à mon humble avis, il ne permet pas d'annuler le verset de Timothée purement et simplement. Je ne crois même pas l'argument utile pour le cadrer ou l'expliquer. C'est autre chose...

Et de toute façon, si [1 Timothée 2.12](#) a été écrit, et il a de fait été écrit, et même conservé jusqu'à

nous !, ce n'est assurément pas pour rien, et s'il n'est pas un absolu, la non permission par Paul implique quand même des restrictions, ou des contraintes, non ?... Moi, je dis que oui...

Certains n'y voient qu'une non permission à portée culturelle, géographiquement ou temporellement limitée, relative à Éphèse, ou tout au plus à l'époque du 1^{er} siècle où il a été écrit. Il y avait certainement des problèmes spécifiques relatifs à l'époque, et à la ville d'Éphèse dans laquelle Timothée œuvre... comme dans celle de Corinthe dont l'Église est chère à Paul et pour laquelle sont initialement écrits des versets aussi polémiques tels **DIA10** 1 Corinthiens 14.34 que nous avons lu semaine dernière et que je rappelle : « **Que les femmes se taisent dans les Églises, car il ne leur est pas permis d'y parler; qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi** »... Mais les femmes n'y étaient certainement pas plus bêtes qu'ailleurs et à mon avis pas plus qu'aujourd'hui non plus. Il y a avait cependant probablement pour un bon nombre d'entre elles une carence en instruction, et instruction religieuse assurément. Les femmes juives en tout cas étaient exemptées de l'étude de la Torah, personne n'était tenu de les enseigner, et il est assez attesté que sauf exception, elle était plutôt tenues à l'écart, contrairement aux hommes pour lesquels c'était une obligation. Sans être nécessairement décisif, je pense que ce fait a pu jouer dans les injonctions de Paul.

De fait, comme le souligne la définition du nouveau dictionnaire biblique que je cite, enseigner, quel qu'en soit la forme, l'auditoire, ou le contenu, « implique d'abord une assimilation personnelle de la vérité par l'enseignant, puis une sélection de la matière pour retenir les éléments correspondants aux besoins et au niveau de ceux que l'on veut enseigner, ensuite une restructuration de cette matière suivant une ordonnance logique et facile à mémoriser, enfin, le choix des moyens de communication nécessaires et appropriés à l'auditoire ». Bref, n'enseigne pas qui veut. Et en tout cas pas n'importe quand et n'importe comment... Ça ne me choquerait donc pas qu'il puisse y avoir un élément culturel dans les restrictions de Paul.

C'est en tout cas une raison valable, même si seulement un élément parmi d'autres, pour ne pas oublier **DIA11** le v.11 qui précède en 1 Timothée 2 « **Que la femme reçoive l'instruction dans un esprit de paix et de parfaite soumission** » (SEM). Recevoir l'instruction, en étant une élève assidue, posée, respectueuse du maître qui enseigne – et à l'époque le respect de l'enseignant devait être une vertu plus en vogue qu'aujourd'hui ! – me paraît tout simplement faire partie des fondamentaux... en particulier avant d'intervenir de manière intempestive, peut-être perturbatrice, et a fortiori arrogante, pendant les réunions d'Église en particulier. Ce que Paul avait peut-être en tête... Peut-être était-ce particulièrement vrai à Éphèse ou dans l'Antiquité, mais c'est certainement aussi une vérité de tous les lieux, et de tous les temps, donc une restriction toujours et universellement valable aujourd'hui... Pour les femmes sans doute, mais pour les hommes aussi !

c) Enseigner est un don

Tout n'est cependant pas qu'affaire d'instruction. En particulier pour ce qui concerne l'enseignement spirituel. L'un n'empêche évidemment pas l'autre, mais soulignons aussi que bien des versets précisent qu'enseigner c'est aussi un don. Un don de la grâce reçu de Dieu. Un charisme... Je ne vais en lire qu'un passage, mais je vous donnerai les autres références aussi... **DIA12** Je lis Romains 12.6-7 « **Nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée: si c'est la prophétie, en accord avec la foi ; si c'est le diaconat, dans un esprit de service; si c'est enseigner (didaskō), dans l'enseignement (didaskalia qui veut aussi dire doctrine) ; si c'est exhorter, dans l'exhortation ; donner, avec simplicité ; présider, avec diligence ; exercer la miséricorde, avec joie.** »

Et l'apôtre Paul précise que pour ces dons (en 1 Co 12.11) « **Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut.** »... Les versets qui parlent des dons spirituels comme ceux-ci ne mentionnent pas de restriction de genre, pas de mention de certains pour les hommes ou d'autres pour les femmes. Mais l'Esprit fait comme Il veut, comme évoqué tout à l'heure, je Lui laisse donc toute souveraineté... Et vous ?... Le théologien évangélique Henri Blocher reconnaît ainsi, à minima, la libre prérogative divine de donner n'importe quel don, même d'enseignement, selon Sa pleine souveraineté, à qui Il veut, homme ou femme... Alfred Kuen, autre théologien évangélique, dira aussi « les textes bibliques relatifs aux dons ne font jamais une différence relative au sexe de leurs bénéficiaires, d'autre part, il est indéniable que Dieu a accordé à nos sœurs des dons d'organisation, de parole, d'enseignement et bien d'autres »...

Il y a aussi 1 Co 12.28 et Ep 4.11 qui mentionne les ministères plutôt que les activités, mais les

ministères, nous verrons plutôt cela semaine prochaine...

d) Autres restrictions ?

DIA13 « Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme »... En fait, en considération de ce que nous avons dit ce matin, il semble, il me semble en tout cas, difficile de voir dans ce verset deux non permission distinctes. D'un côté « ne pas enseigner », et d'un autre « ne pas prendre autorité » ? Non. Parce que la première ne me semble pas tenable seule sans être quasiment vidée de sa substance comme nous venons de le voir sur la base de nombreux versets bibliques... En fait, il faut conclure, me semble-t-il, qu'il n'y a pas deux parties distinctes dans cette non permission car ce ne sont pas deux choses distinctes mais bien liées et même subordonnées... Il faut donc mieux lire cette partie de verset comme un « Je ne permets pas à la femme d'enseigner et de dominer sur l'homme », c'est ce que dit la S21, ou mieux encore je crois comme le « Je ne permets pas à une femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme » de la version SEM.

Je ne suis pas un spécialiste, mais un certain nombre de spécialiste disent que le grec des manuscrits le permet en tout cas. La conjonction qui joint « enseigner » et « exercer l'autorité » dans ce verset, Paul en utilise souvent, elle apparaît 34 fois dans le NT, ne concerne parait-il jamais deux choses différentes... Et même si certains ne confirment pas, il est indéniable que le second membre de la phrase ne peut pas être considéré comme un élément indépendant, il est là pour renforcer l'idée contenue dans le premier. « Je ne permets pas à une femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme »

D'une certaine façon, cela réduit la portée de la non permission, mais cela devient aussi et surtout cohérent avec les autres versets !... La vraie problématique est ainsi une question d'enseignement en lien avec la question d'autorité... La question d'autorité. Nous y arrivons enfin... ou plus exactement nous y arriverons semaine prochaine... Ooh !... Eh oui, patience encore avant le dénouement, mais ne pouvons pas être approximatif dans notre réflexion, alors ça prend du temps... Et je ne voudrais pas non plus que vous fassiez une overdose sur un sujet que certains trouveront peut-être un peu fastidieux ou déjà résolu pour eux depuis longtemps... Alors allons pas à pas, tranquillement... C'est comme cela que l'arbre s'enracine. Le chrétien aussi...

La femme peut-elle enseigner dans l'Église ? Nous n'avons donc à ce jour qu'un oui partiel, mais je l'espère bien fondé et pas seulement le fruit d'une influence du monde ou du féminisme ambiant comme certains accusent peut-être... Et pour clore, je vous lire quelques verset d'un psaume...

DIA14 Psaumes 119.160-163 « Le fondement de ta parole est la vérité, Et toutes les lois de ta justice sont éternelles. Des princes me persécutent sans cause; Mais mon cœur ne tremble qu'à tes paroles. Je me réjouis de ta parole, Comme celui qui trouve un grand butin. Je hais, je déteste le mensonge; J'aime ta loi. »

« Ta parole est la vérité... Je me réjouis de ta parole... J'aime ta loi ! »... Amen ? Amen !

Temps de réflexion + Prière